



Assemblée plénière du CCFP  
23 avril 2024  
**Déclaration liminaire de la CFDT**

Madame la directrice générale,

Vous avez le plaisir (partagé bien évidemment), l'honneur et l'avantage de présider ce conseil commun, à cause de la défection du ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques. Vous nous avez expliqué les raisons légitimes de cette absence. Donc acte.

Toutefois, le ministre semble avoir moins de difficultés à parler aux médias, qu'aux organisations syndicales. Plus exactement, aux organisations syndicales, il professe de belles paroles d'attachement et de promotion de la fonction publique, mais atteint peut-être d'un syndrome de la double personnalité, il tient des propos bien différents aux journalistes.

Ainsi, le 9 avril dernier, le ministre lançait le matin en présence des organisations syndicales, une concertation sur un projet de loi annoncé il y a quelques mois – à la surprise générale tant il n'était ni attendu ni demandé par personne. Et le même jour dans *Le Parisien*, il annonçait vouloir « lever le tabou du licenciement dans la fonction publique ». Aux organisations syndicales, il rappelait son attachement au statut, aux médias il pointait « une culture de l'évitement » du licenciement.

Aujourd'hui, Madame la directrice générale, vous présidez un conseil commun qui va examiner quatre projets de décrets techniques sur lesquels nous allons débattre et parfois proposer des amendements. Mais les représentants des personnels ici présents ne sont pas en premier lieu des techniciens, des juristes, des faire-valoir du ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques.

Ce sont des militants qui portent au nom de leurs organisations syndicales, des revendications pour que les travailleurs de la fonction publique soient mieux respectés, mieux reconnus, mieux valorisés et en aucun cas stigmatisés et jetés en pâture comme des charges qui vivraient aux dépens des entreprises, au crochet de la *Startup Nation*. Je ne vais pas faire plus long, Madame la directrice générale, mais vous pourrez dire au ministre, qu'il lui sera difficile de retrouver une confiance qu'il a mise à mal.

Je rappellerai les propos tenus par Mylène Jacquot secrétaire générale de la CFDT Fonctions Publiques, le 9 avril dernier :

« Le Gouvernement doit se saisir des dispositifs qu'il a lui-même voulus dans le premier quinquennat en instaurant la négociation collective dans la Fonction publique pour traiter en priorité : les rémunérations ; la qualité de vie et les conditions de travail car la relation au travail change et évolue au gré de la vie et des générations ; l'égalité professionnelle car il ne suffit plus de corriger petit à petit les inégalités liées au genre ».

Voilà ce qui est essentiel pour la CFDT. Nous ne serons jamais « les petits télégraphistes » d'un Gouvernement qui tient de belles paroles, mais dont les actes les contredisent sans cesse.

Merci de votre écoute.

Paris, le 23 avril 2024